

Malaise chez les cadres municipaux

Nathalie Perrier | 03 Févr. 2015, 07h00 | MAJ : 03 Févr. 2015, 05h21



Saint-Ouen, hier. Le licenciement de l'attaché de presse Jean Tilloy (en bleu), au côté de Bruno Beylat de l'UGICT-CGT, a été le coup de trop pour certains cadres. **(LP/N.P.)**

C'est l'épisode de trop. Hier, suite au licenciement d'un des leurs, plusieurs cadres de la ville de Saint-Ouen ont décidé, pour la première fois depuis le changement de l'équipe municipale en mars, d'exprimer leur ras-le-bol. L'UGICT-CGT (Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens), majoritaire à Saint-Ouen, vient ainsi de déposer une alerte sociale pour dénoncer « la souffrance au travail des agents de la ville ».

Hier, le syndicat a apporté son soutien à Jean Tilloy, l'attaché de presse de la ville depuis juillet 2013, aujourd'hui menacé de licenciement.

Le 26 décembre, cet agent contractuel a reçu un courrier l'informant que son contrat de travail prenait fin au 31 janvier. « Mais ce licenciement est illégal », conteste l'intéressé, qui entend porter l'affaire devant le tribunal administratif. De fait, après un premier contrat d'un an, de juillet 2013 à juillet 2014, Jean Tilloy a continué à travailler jusqu'à vendredi, sans contrat. Hier, pour protester contre cette mesure, il s'est rendu, en présence de plusieurs membres de l'UGICT-CGT des cadres, à son poste de travail, où il a été refoulé.

« Comme j'estime être toujours en poste, je suis venu travailler ce matin (*NDLR : hier*) pour ne pas être en faute », explique Jean Tilloy au Directeur des ressources humaines adjoint. « Vous ne pouvez pas pénétrer dans votre bureau », lui rétorque aussitôt ce dernier. Après l'avoir prévenu qu'il comptait « se défendre devant la justice », Jean Tilloy est donc parti.

Pour Bruno Beylat, le délégué syndical UGICT-CGT, le cas de cet agent est emblématique du climat de « chasse aux sorcières » qui règne depuis l'élection du maire (UDI) William Delannoy.

« Le maire m'a demandé s'il pouvait continuer à travailler avec moi vu que je suis élu sur une liste de gauche dans une autre ville. Je lui ai rappelé les droits des **fonctionnaires** : la loyauté et la neutralité », raconte un agent, sous couvert d'anonymat. « Certains d'entre nous ont été convoqués par le maire ou la direction générale, confirme un membre de l'UGICT-CGT. Ils nous ont signifié que nous étions désormais indésirables vus nos engagements syndicaux ». « L'un d'entre eux a même dû demander la protection fonctionnelle pour faire valoir qu'il n'avait fait qu'exécuter les ordres de la précédente majorité, ajoute Bruno Beylat. Tout ceci crée évidemment un climat de suspicion très désagréable ».